



# JUIN 2021

BULLETIN  
MUNICIPAL  
N°81

FISCALITE

BUDGET

TRAVAUX

VIE SCOLAIRE

ASSOCIATIONS

CIVISME

ELECTIONS

VIE DE LA  
COMMUNE

# AUBIGNOSC



# LE MOT DU MAIRE



JUIN 2021



Mesdames, Messieurs, Chères, Chers administré(e)s,

Lors de la parution du précédent bulletin de décembre 2020, je vous disais mon espoir que 2021 soit l'année d'un retour à une vie normale, dans laquelle la pandémie de Covid-19 ne serait plus qu'un mauvais souvenir.

Cela n'aura pas été le cas au cours de ce premier semestre mais avec la vaccination qui s'est (enfin !) accélérée, nous pouvons désormais nous montrer raisonnablement optimistes quant à l'atteinte de cet objectif.

En effet, la décrue de cette maladie se confirme de jour en jour et avec elle, les contraintes qu'elle avait engendrées.

Depuis le 09 juin, les cafés et les restaurants ont pu rouvrir en salle, le couvre-feu a été repoussé à 23 h 00 et il aura disparu à la fin du mois.

Aussi, après cette longue et difficile période, je vous invite à profiter pleinement de cette liberté retrouvée tout en respectant, tant que cela sera nécessaire, ces gestes barrières qui ont contribué à lutter efficacement contre ce virus.

Avant de vous laisser à la lecture de votre bulletin, je vous rappelle deux rendez-vous importants que nous avons les 20 et 21 juin : les élections départementales et régionales, auxquelles je vous invite à participer massivement.

La participation des citoyens aux différents scrutins est certainement le meilleur thermomètre qui soit, pour mesurer la santé des sociétés démocratiques. Je compte sur vous.

Bonne lecture et bonnes vacances d'été.

René AVINENS

BULLETIN N° 81

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PREVISIONNEL 2021

## CONTEXTE GÉNÉRAL :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2021, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale.

Ce projet de budget 2021 s'inscrit dans le contexte lié à une crise sanitaire sans précédent (COVID-19) commencée en 2020.

Le budget prévisionnel 2021 est établi en reprenant les résultats excédentaires de l'exercice 2020.

- ⇒ Dépenses supplémentaires maintenues liés à l'achat de masques/ produits désinfectants,
- ⇒ Remplacements ponctuels de certains agents
- ⇒ Baisse continue des dotations
- ⇒ Remodelage de la fiscalité sur les taxes foncières
- ⇒ Encours de la dette : 0



## PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Virement à la section d'investissement	0	<b>Excédent brut reporté</b>	<b>150558.94</b>
Dépenses courantes (1)	<b>282 750</b>	Recettes des services	<b>141120</b>
Reversement de fiscalité	<b>158 414</b>	Impôts et taxes (2)	<b>436732</b>
Dépenses de personnel	<b>293 300</b>		
Dépenses imprévues	<b>9310.94</b>	Dotations et participations	<b>55064</b>
Autres dépenses de gestion courante	<b>79002</b>	Autres recettes de gestion courante	<b>46002</b>
Dépenses financières	0	Recettes financières	0
Dépenses exceptionnelles	<b>7 000</b>	Recettes exceptionnelles	<b>300</b>
<i>Total dépenses réelles</i>	<b>829776.94</b>	<i>Total recettes réelles</i>	<b>829776.94</b>
écritures d'ordre entre sections	<b>2700</b>	écritures d'ordre entre sections	<b>2700</b>
<b>Total général</b>	<b>832476.94</b>	<b>Total général</b>	<b>832476.94</b>



## LES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2021

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la **part départementale** de taxe foncière sur les propriétés bâties [TFPB] (et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale).

La suppression de la taxe foncière entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Par ailleurs, à compter de 2021 également, la base d'imposition de TFPB et de CFR des établissements industriels est réduite de moitié. Une compensation sera assurée par l'Etat.

**Pour AUBIGNOSC**, le résultat du transfert de la part départementale est le suivant :

**Au taux communal de 19.34 % s'ajoutera le taux du conseil départemental : 20.70 %.**

**Ce nouveau taux sera égal à 40.04 %.**

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE (suite)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement évolue, en lien avec la maturité des projets et pour lesquels les financements sont désormais assurés.

DÉPENSES	montant	RECETTES	Montant
Solde négatif d'investissement re-	0	Solde positif d'investissement reporté	194965.86
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	61905
Travaux de bâtiments (cf liste)	650 000	Mise en réserves	0
Travaux de voirie (cf. liste)	121 000	Cessions d'immobilisations	410000
Acquisitions matériels	1 900	Taxes & participations d'urbanisme	7410
Frais d'études	30 000	subventions	150 336
Échange/acquisitions	3 000	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 700	Produits (écritures d'ordre entre section)	2700
Autres dépenses	18 716.86	Autres recettes	
<b>Total général</b>	<b>827 316.86</b>	<b>Total général</b>	<b>827 316.86</b>

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

<b>Opérations :</b>	<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>PROPOSITIONS BUDGET 2021</b>	<b>DEPENSES BUDGET 2021</b>
<b>218-AUDIT &amp; TRAVX RENOVATION ENERGETIQUE :</b>		<b>50000</b>	<b>50000</b>
222 - REAMENAGEMENT MAIRIE + matériel de bureau	20000 1900	50000	71900
224- PLAN LOCAL D'URBANISME	5000		5000
233- REGUL ECHANGE FAURE		3000	3000
235-RECALIBRAGE PISTE DE LURE	25000		25000
238-RESEAU PLUVIAL LE FOREST	20000		20000
242- PLUVIAL CHEMIN VICAIRIE	5000		10000
243-CONSTR° LOGEMENTS LOCATIFS Frais d'études Viabilisation construction		25000 50000 460000	535 000
Toilettes publiques Le Forest		30000	30000
Consolidation clocher église village		15000	15000
Restructuration salle des fêtes		25000	25000
Restructuration réseau pluvial Le Forest		21000	21000
OPERATIONS FINANCIERES		21 416.86	21416.86
<b>TOTAL</b>	<b>76 900</b>	<b>750416.86</b>	<b>827 316.86</b>



# La vie de la commune

Efficacité de l'ouvrage d'évacuation des eaux de ruissellement sur le plateau de la Rouvière :



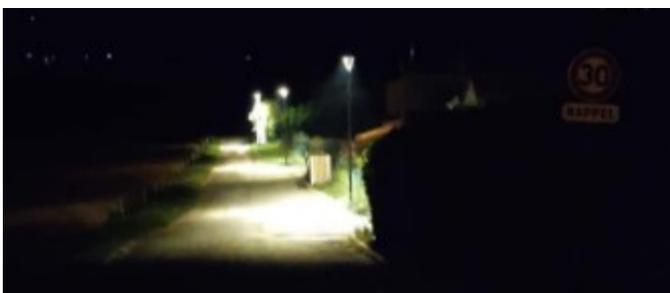
Les travaux sur un tronçon du réseau d'eau potable au hameau du Forest ont commencé afin de supprimer un problème d'obstruction et de baisse de pression chez les usagers desservis.

Les travaux de réaménagement de la mairie ont commencé : création d'un plancher en vue de l'isolation thermique de la salle du conseil & aménagement à l'étage d'une salle des archives



NB : Pendant les travaux, l'entrée du secrétariat se fera côté Sud. La salle du conseil a été transférée à la salle des fêtes avec l'autorisation de Madame le Préfet (pour les élections) et de Monsieur le Procureur de la République (pour les mariages) et ce, jusqu'au 31 août 2021. Les prochaines réunions du conseil se tiendront dans la salle des fêtes. Celle-ci ne pourra donc pas être louée pendant l'été.

Trois lampadaires ont été installés Chemin de la Vicairie afin de palier le gros manque d'éclairage nocturne à cet endroit



# La vie de la commune

## De nombreux autres projets sont à venir :

- ◇ 1-L'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes avec la notamment la mise en conformité PMR (Personne à Mobilité Réduite)



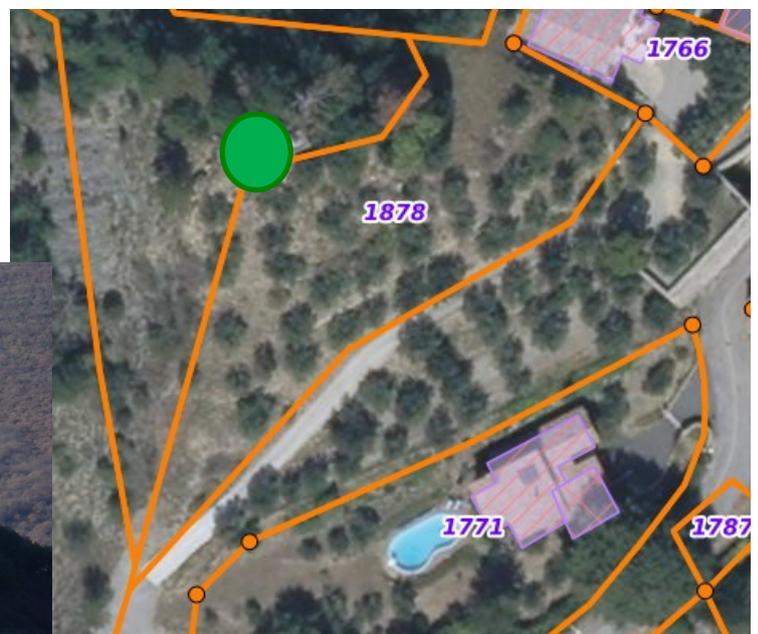
- ◇ 2-La création d'un wc public au Forest (à l'entrée du parking à droite)

- ◇ 3-La construction d'un hangar à toiture photovoltaïque (à la charge du pétitionnaire) avec la mise en place d'un prêt d'usage au profit de la commune pendant la durée du bail emphytéotique (30 ans) et propriété de la commune à la fin du bail (terrain poste de relevage / RD 4085) destiné à accueillir le service technique.



- ◇ 4-La construction d'un petit collectif locatif communal (6 appartements) au quartier « La Vicairie », T3 & T4 principalement.

- ◇ 5-La restauration de « l'olivette » communale (dossier « Espace valléen » en cours) et installation d'une table d'orientation sur le vieux bassin en haut du village.



# La vie de la commune

## SERVICE DE L'EAU - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Rapports du maire sur la Qualité du service d'Eau potable et sur la qualité du service assainissement

#### Quelques explications :

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le maire présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments à la mairie et sur le site Internet : [Aubignosc04.fr](http://Aubignosc04.fr)

Les collectivités saisissent chaque année leurs données sur le portail de l'observatoire.

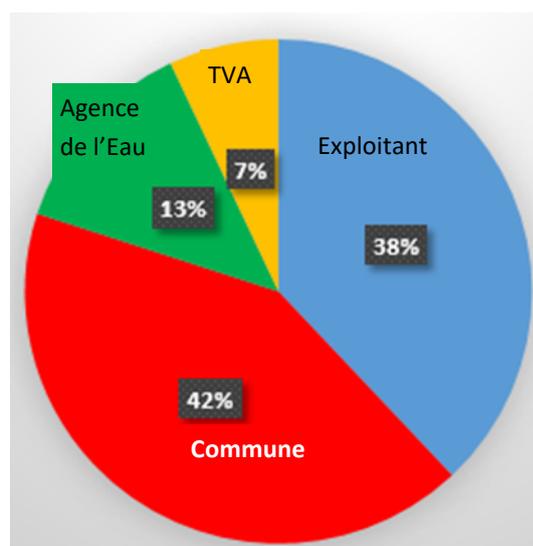
Les données de référence pour le calcul du mètre cube est une facture de 120 m<sup>3</sup>.

Pour Aubignosc, cela représente :

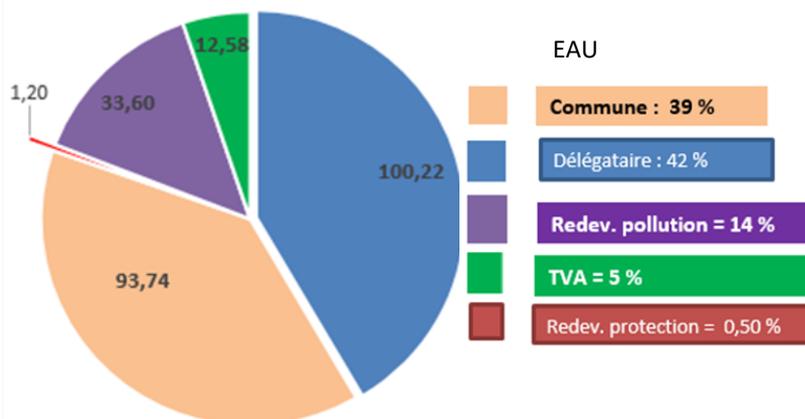
Organismes	EAU	ASS	TOTAL	%
EXPLOITANT	98,76	49,04	147,8	38%
COLLECTIVITE	93,74	69	162,74	42%
AGENCE	33,6	18	51,6	13%
TVA	12,44	13,6	26,04	7%

	En 2020	En 2021	Evolution
<b>Part de l'exploitant</b> du service d'eau potable de l'assainissement collectif	98.76 € 49.04 €	100.22 € 49.45	1.478 % +0.84
<b>Part de la collectivité</b> pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	93,74 € 69,00 €	93.74 € 69	0 0
<b>Agence de l'eau</b> <i>Pour le service d'eau potable</i> Redevance de pollution domestique	32.40 €	33.60	3.70
Red.prélèvement ressource en eau	1.20 €	1.20 €	0
<i>Pour l'assainissement collectif</i> Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18 €	18 €	0
TVA pour le service d'eau potable (5.5) pour l'assainissement collectif (10)	12.44 € 13.604 €	12.58 13.65	+1.125 +0.34
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	238.54 € 149.64 €	241.34 € 150.10	+ 1.174 +0.30
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>388.18 €</b>	<b>391.44 €</b>	<b>+ 0.84 %</b>

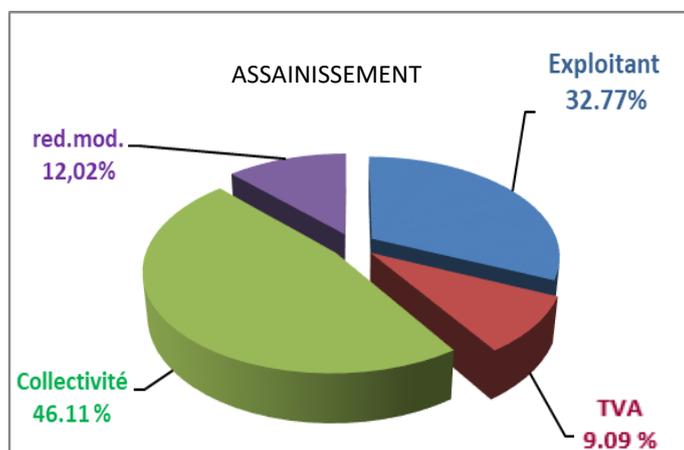
**En 2020, le prix théorique du m<sup>3</sup>  
pour un usager consommant  
120 m<sup>3</sup> est 3.24 €  
(et sera 3.26 € en 2021)**



#### Organismes intervenant dans la composition d'une facture



Montants en €



## **Déclaration de projet / Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme / MALAGA**

La mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubignosc s'inscrit dans la **procédure de déclaration de projet rendue nécessaire pour le projet de création d'un parc photovoltaïque** sur le secteur de Malaga

A ce titre, la commune d'Aubignosc a délibéré le 20 décembre 2018 sur le lancement de la procédure de déclaration de projet au titre de l'intérêt général que présente ce projet sur la commune. Le projet de parc photovoltaïque est une opportunité pour réinvestir des parcelles communales et s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant aux objectifs de production d'énergies renouvelables (cf le bulletin de décembre 2017 et celui de décembre 2019).

Le site sur lequel doit être réalisé le projet de parc photovoltaïque est classé en zone N dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette zone correspond à une zone naturelle située sur les prémices de la montagne de Lure sur son flanc Est. Le règlement de la zone N ne permet pas l'installation d'un parc photovoltaïque. Il est donc nécessaire de modifier le zonage du PLU sur le secteur d'emprise du projet, afin de lui affecter un nouveau zonage autorisant les parcs solaires photovoltaïques.

Le nouveau zonage sera « Npv »

Dans ces conditions, la commune d'Aubignosc a décidé de procéder aux adaptations de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la mise en œuvre de ce projet en ayant recours à la procédure de la déclaration de projet prévue à l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme. Le dossier de déclaration de projet présenté exploite des données et cartes issues des études d'impact du projet de parc photovoltaïque réalisée par Auddicé pour le compte de la société RES.

Pour mémoire, ce dossier a reçu un avis favorable de la CDEPENAF (*Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers*) ainsi qu'un avis favorable avec des réserves de la CDNPS (*Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites*). Les éléments de réponses aux PPA (personnes publiques associées) ont été fournis et intégrés au dossier d'enquête.

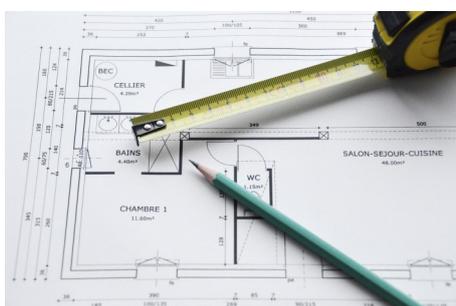
L'enquête publique s'est déroulée du 15 mars 2021 au 20 avril 2021. Le commissaire enquêteur a assuré trois permanences.

Malgré les éléments de réponse fournis, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable au motif que l'intérêt général n'était pas suffisamment démontré. La décision concernant la suite à donner à ce dossier interviendra lors de la réunion du conseil municipal du mois de juillet prochain.

### **Formalités pour les particuliers**

Il vous est rappelé que toute construction ou installation à caractère « permanent » (clôture, piscine, abri de jardin/voiture, etc) doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme au préalable et qu'il vous faut pour cela déposer en mairie un dossier relatif à votre projet.

Vous retrouverez toutes les informations utiles à votre démarche sur le site de la commune, rubrique « Urbanisme ».



# Crise sanitaire

En vigueur depuis le 09 juin 2021 :

## Rassemblements

La jauge pour les **cérémonies funéraires** (hors lieux de culte) est passée de 50 à **75 personnes** ; les compétitions sportives, qui ne pouvaient jusqu'à présent accueillir que 50 sportifs par épreuve, peuvent désormais en accueillir 500. Pour les « *événements accueillant du public assis organisés sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public* », la jauge est passée de 1 000 à 5000. Des groupes de 10 personnes (au lieu de 6) sont autorisés à s'asseoir ensemble sans laisser un siège de distance.

Nouveau type de rassemblement autorisé à partir du 09 juin : « *Les manifestations artistiques (...) se déroulant dans l'espace public et accueillant un public en déambulation ou debout* ». Autrement dit, les concerts « debout » se déroulant sur la voie publique vont être de nouveau autorisés. Toutefois, pour ces événements, chaque préfet fixera une jauge « *en fonction des circonstances locales* ».

## Universités et formation

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il est précisé que les bibliothèques universitaires et les restaurants universitaires peuvent désormais accueillir les usagers jusqu'à 23 heures.

Dans les établissements d'enseignement artistique, les cours de danse pour les personnes majeures sont de nouveau autorisés. Ces établissements peuvent désormais accueillir des spectateurs, dans les mêmes conditions de jauge que les salles de spectacle.

## Commerces et marchés

Les commerces peuvent désormais accueillir des clients à raison de 4 m<sup>2</sup> de surface par personne (ou famille) au lieu de 8 m<sup>2</sup>. De même, seuls les commerces de moins de 4 m<sup>2</sup> ne peuvent accueillir qu'un client à la fois. L'heure de fermeture maximale est reportée de 21 h à 23 heures. Pour ce qui concerne les marchés, la règle était jusqu'alors de 4 m<sup>2</sup> de surface par personne dans les marchés ouverts et 8 m<sup>2</sup> dans les marchés couverts. Depuis le 09 juin, il n'y a plus de jauge dans les marchés ouverts ; et la surface minimale est passée à 4 m<sup>2</sup> dans les marchés couverts.

## Expositions, foires et salons

Les établissements accueillant des expositions commerciales, des foires-expositions ou des salons : fermés jusqu'à présent, ils ont pu rouvrir avec une jauge de 50 % de la capacité maximale et un plafond à 5 000 personnes.

## Établissements thermaux

Les établissements thermaux qui ne pouvaient accueillir des clients qu'à raison de 50 % de leur capacité maximale ne sont désormais plus soumis à cette jauge.

## Mariages

Changement des règles pour la célébration des mariages civils et l'enregistrement des pacs. C'est la fin de la disposition « en quinconce » : il est simplement demandé, à présent, qu'un siège soit laissé libre entre chaque personne ou groupe de personnes « *partageant le même domicile* ». Les mêmes règles s'appliquent aux lieux de culte.

## Déplacements

Le décret fixe l'heure de début de couvre-feu (interdiction de « *tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence* ») à 23 h au lieu de 21 h. Le décret fixe de nombreuses règles nouvelles concernant les voyages, qu'il s'agisse de voyages internationaux ou vers les outre-mer.

## Bars et restaurants

Les cafés, bars et restaurants ont vu leur heure de fermeture repoussée de 21 heures à 23 heures. Les terrasses peuvent désormais accueillir les clients sans condition de jauge mais surtout, le service en intérieur sera demain autorisé, dans une limite de 50 % de la capacité intérieure de l'établissement. Les restaurants des hôtels peuvent de nouveau accueillir des convives qui ne sont pas clients de l'hôtel. Les règles, en dehors de ces points, restent les mêmes : les clients ne peuvent être servis qu'assis et les tablées ne peuvent dépasser six personnes. Les règles spécifiques concernant les restaurants routiers et la restauration collective sont abrogées. Les discothèques, en revanche, restent fermées.

## Sport

Les établissements sportifs couverts (ERP de type X) peuvent désormais accueillir du public pour toutes les activités « *sportives, physiques, ludiques, culturelles ou de loisir* », à l'exception des sports collectifs et de combat et des chorales, avec une jauge fixée à 50 %. Les spectateurs pouvaient déjà y être accueillis, mais désormais les groupes de spectateurs de 10 personnes (au lieu de 6) peuvent s'asseoir ensemble. La jauge passe de 35 % à 65 %, et le plafond passe de 1 000 à 5 000 personnes. Pour ce qui concerne les établissements sportifs de plein air (ERP type PA) : tous les sports peuvent maintenant y être pratiqués, y compris les sports collectifs et de combat. Dans ces établissements, la jauge passe également à 65 % avant plafond à 5 000 personnes.

## Salles de spectacles, de conférence :

Les ERP de type L (salles de spectacles, d'audition, de conférence, de projection, de réunions, etc.) ont aussi vu leur jauge passer de 35 à 65 % avec plafond à 5 000. Cela vaut donc pour les cinémas, théâtres, salles de concert, etc. Les groupes de 10 personnes venues ensemble peuvent s'asseoir côte à côte, et ces salles peuvent rester ouvertes jusqu'à 23 heures au lieu de 21 h.

# ELECTIONS

Les inscriptions sont reçues toute l'année.

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou en remplissant un formulaire papier à demander en mairie.

Seuls les jeunes atteignant la majorité sont inscrits d'office (et les personnes obtenant la nationalité française l'année du scrutin). Pour les autres personnes, c'est une démarche volontaire et personnelle.

Vous pouvez également vous assurer de votre inscription sur une liste électorale :

Le site « <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> » vous apportera toutes les informations et explications nécessaires.

Pour les élections des 20 et 27 juin 2021, il fallait s'inscrire **au plus tard le 14 mai 2021**.

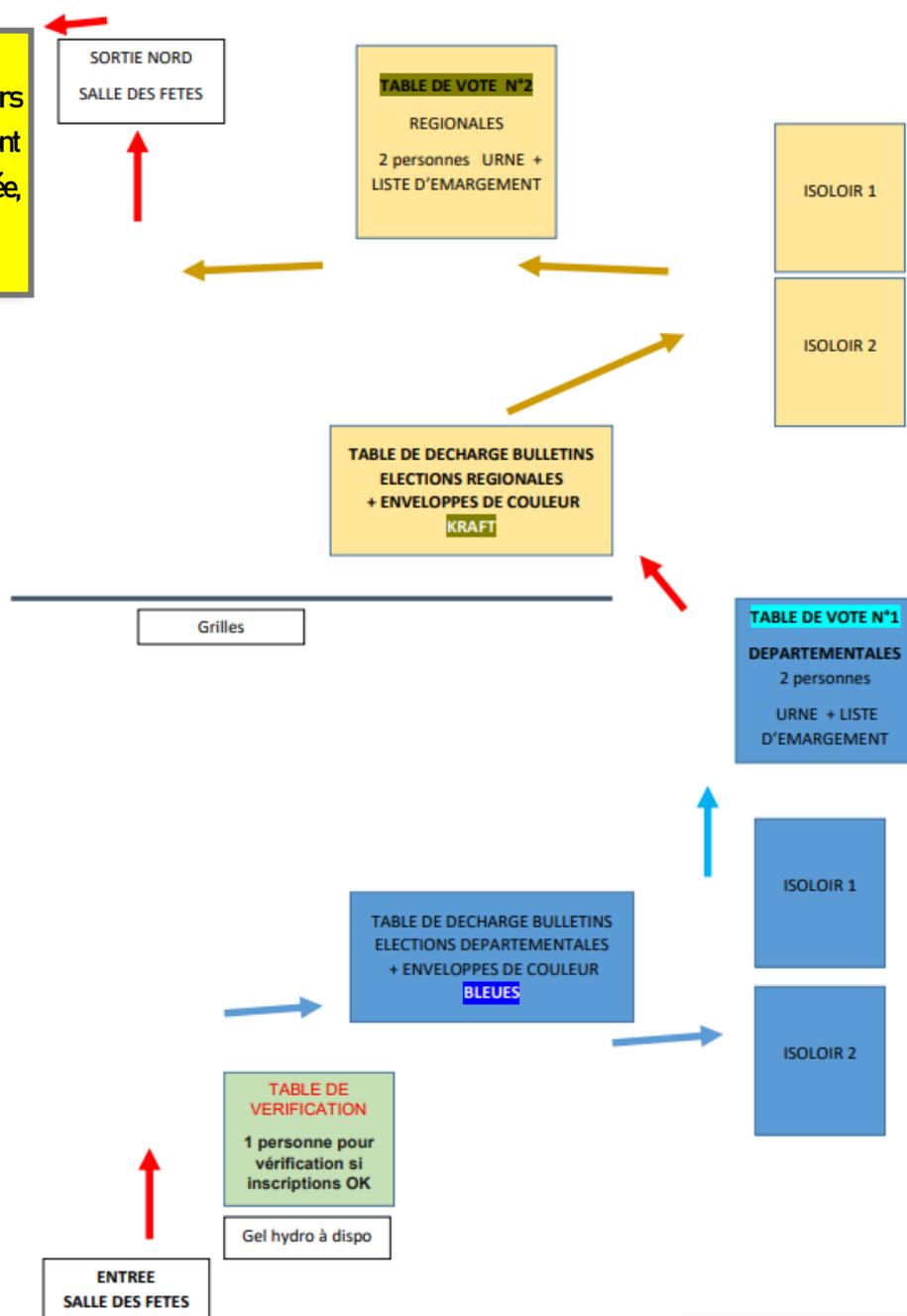
Pour effectuer une procuration,  
rendez-vous sur le site : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

## Élections départementales & régionales (20 & 27 juin 2021)

En raison des travaux actuellement en cours à la mairie, les bureaux de vote seront exceptionnellement déplacés, cette année, à la salle des fêtes.

Du fait de la crise sanitaire, un cheminement sera à respecter :

- ◇ entrée par la porte côté Ouest
- ◇ sortie par l'accès de secours (côté Est) puis retour en contournant le bâtiment par la gauche (côté Nord).



# INFORMATIONS DIVERSES

Si vous ne disposez pas d'outils informatiques nécessaires ou si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches en ligne sur le site ANTS (carte grise, permis de conduire, titres d'identité) mais également la création de vos comptes retraites ou « Ameli », notre médiatrice numérique communale peut vous accompagner pour vous guider et simplifier ces démarches administratives le matin, de préférence ou sur RdV : les **lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00**.

## Contact

Par téléphone : 04.92.30.54.97

Par mail : marieve.reirosa@mairie-aubignosc.fr



**Rappel : il vous est possible de recevoir les informations communales via « Sendinblue » sous forme de newsletter et SMS. Faites vous inscrire en mairie**

## INCIVISME

**Il est rappelé que les conteneurs pour les ordures ménagères sont, comme leur nom l'indique, destinés à recevoir **UNIQUEMENT** les ordures ménagères !**

**Un service de ramassage des encombrants est proposé par la municipalité gratuitement tous les 1er mercredi du mois. Inscrivez-vous directement auprès de la mairie, par téléphone, par mail ou bien via le formulaire de contact de notre site internet.**

Les urinoirs des toilettes publiques du village ont été remplis de gravier.

Nous ne pouvons malheureusement que constater la multiplication des incivilités et dégradations des biens communaux, récemment le hangar communal a été vandalisé.



**Le respect de ses concitoyens est un élément indispensable au bien vivre**

## Arrivée de la Fibre

**La fibre arrive au ...4ème trimestre 2021**

**Coupes de bois secteur La Ponchonière :**

**Les coupes de bois sont reportées en 2022**



## Nos anciens ....

**Les nouveaux habitants retraités sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat afin de recevoir par la suite les invitations à des activités ou repas de Noël. Ils seront également contactés dans le cadre du Plan « Canicule »**

## Emploi du Feu

**Nous rappelons que l'emploi du feu est interdit**



## Des nouvelles de l'école

L'école fait peau neuve en s'embellissant d'une magnifique fresque murale réalisée par tous les enfants de l'école, avec l'aide d'Emmanuelle Bernard, artiste de la vallée du Jabron. Chaque enfant y a œuvré avec plaisir et application. Les élèves de CP ont dessiné les fleurs, les CE1/CE2 les herbes et les insectes, les CM1/CM2 les arbres et les oiseaux. La fresque a été inaugurée le 1<sup>er</sup> juin en présence de Monsieur le Maire et quelques-uns de ses conseillers qui ont reçu une très jolie invitation. A l'issue de cette petite cérémonie, un goûter a été offert par la mairie.



Les petits artistes en herbe ont aussi des talents de musiciens. Grâce à l'intervenant Guillaume, chaque enfant a réalisé son mirliton, petit instrument à vent. Puis, après plusieurs séances d'entraînement de percussions et de chant, tous se sont réunis pour une fanfare jazzy et une grande « batucada ». Seul regret : la déambulation prévue initialement dans les rues du village n'a pu avoir lieu, en raison de la situation sanitaire. Celle-ci s'est tenue dans la cour de l'école et dans la salle des fêtes, mais en comité réduit.





## Des nouvelles de l'école... suite



Les randonnées se sont poursuivies tout au long de l'année pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 malgré une météo souvent incertaine. Au programme : le plateau de Ganagobie, les Pénitents des Mées, les Mourres de Forcalquier, la Chapelle Saint-Philippe à Mirabeau, la crête du Grépon à Sourribes. Ces balades sur les sentiers de haute-Provence leur ont permis de faire de belles découvertes et d'en prendre plein les yeux.



**Quand certains vont à pied, d'autres vont à cheval...**

Du 7 au 11 juin, au centre équestre du Poët, les CP ont découvert le monde de l'équitation. Au programme, différentes activités autour du cheval : découverte de l'animal, soin, voltige et pour clôturer la semaine, balade près de la rivière sans oublier la chorégraphie du centre équestre. Les enfants ont passé une excellente semaine et ont pris beaucoup de plaisir grâce à toute l'équipe.

### **SERVICES PERISCOLAIRES**

**La mairie remercie ses agents et les bénévoles qui ont accepté « au pied levé » de remplacer les trois agents « cas contact » et ont ainsi permis le maintien des services périscolaires .**

**Elle remercie également les familles qui ont pu prendre des dispositions pour alléger les effectifs.**

### ASSOCIATION « LES AMARINES »

C'est la 23ème édition des [Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins \(JPPM\)](#), parrainée par Jean-Pierre Pernaut.

Ces Journées sont coordonnées nationalement et grâce à l'action de délégations locales de Patrimoine-Environnement, des Maisons Paysannes de France, de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins, de l'AFMA (Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural), des Architectes du patrimoine, de l'association Rempart, de la Fondation du Patrimoine et de l'association Petites cités de caractère.

Cette année, le thème est l'**ARBRE, VIE ET USAGES**.

L'association Les Amarines d'Aubignosc participe à cet événement !

#### Programme d'animations les samedi 26 et dimanche 27 juin à Aubignosc :

##### 1- « Arbr'En Fête »

Randonnée libre dans la forêt domaniale du Prieuré d'Aubignosc et concours photo (catégories enfants-ados-adultes)

Samedi 26 et dimanche 27 juin à partir de 10h

Inscriptions et départ : à l'entrée de la piste forestière, montée du château

Gratuit



##### 2- Les gardiens du trésor

Jeu de piste/chasse au trésor, d'arbres remarquables en arbres mémoriels.

Diplôme d'aventurier et prix à remporter pour les 3 premiers gagnants.

Samedi 26 et dimanche 27 juin à partir de 14h

Publics : à partir de 7 ans

Parcours : environ 1h

Inscriptions et départ : placette située à côté de l'allée des tilleuls

Gratuit



##### 3- Projection d'un film en plein air

Documentaire « Bercé, au fil du temps » de Michel Esquirol (52 min)

Prix ONF au Festival international du film de l'Arbre et de la Forêt de Réaumont (Isère) en 2000

Samedi 26 de 20h à 22h30 dans la cour de l'école Vincent Ponce

Participation libre - Tous publics - Buvette



Vous êtes tous chaleureusement invités à participer à cette manifestation. Au plaisir de vous y retrouver et de faire connaissance !

Ensemble, mobilisons-nous pour faire vivre Aubignosc !  
L'association Les Amarines Patrimoine et Solidarité



### ASSOCIATION « PARLAREN LIS AUP »

Reprise des cours :

Le mardi 14 septembre 2021 de 17 h à 18 h 30 dans notre nouvelle salle de la salle des fêtes d'Aubignosc.

# La vie de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

## Le mot du Président

### Centre de loisirs

A compter de cet été, le centre aéré intercommunal s'installe à Aubignosc, dans les locaux scolaires et périscolaires. Un bureau sera également mis à disposition dans la mairie (travaux en cours). Les périodes d'ouvertures restent inchangées.

### Ordures ménagères

Afin de limiter autant que faire se peut l'explosion des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères (TGAP passe de 25€/T à 65€/T, augmentation des tarifs des centres d'enfouissement) et pour répondre aux exigences règlementaires (diminution de 50% des déchets ménagers résiduels enfouis en ISDND) la communauté de communes a opté pour le passage à la collecte des ordures ménagères en colonne à compter du 1er janvier 2023. Cette opération permettra de réduire le coût de la collecte et en créant des PAV (points d'apports volontaires) complets : ordures ménagères, papiers, emballages, verres et cartons, permettra également d'augmenter les gestes de tri et par voie de conséquence, de réduire d'autant le tonnage d'ordures ménagères et également le coût de l'enfouissement.

Afin de vous tenir informés de ces changements, des réunions publiques seront organisées suffisamment tôt par la ComCom et le Sydevom (Syndicat Départemental de Collecte et de Traitement des ordures ménagères et de la valorisation du tri sélectif, auquel la ComCom a délégué la gestion de sa compétence). J'ai bien conscience qu'il va falloir s'adapter à ce nouveau mode de collecte et que cela sera ressenti dans un premier temps comme une contrainte supplémentaire mais c'est à cette seule condition que nous parviendrons à la fois à répondre aux nouvelles exigences règlementaires et à maintenir un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un niveau acceptable.

### Compétences Eau & Assainissement

Un autre épineux problème se pose à notre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) : depuis le 1er janvier 2020 la compétence eau et assainissement est obligatoire pour les EPCI. Toutefois pour les seules communautés de communes, par le biais d'une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population), cette obligation ne s'applique qu'au 1er janvier 2026. C'est la situation de Jabron Lure Vançon Durance. Afin d'anticiper cette situation et de préparer au mieux cette prise de compétence, nous avons fait réaliser une étude (financée à 50% par l'Agence de l'eau). Celle-ci a permis de déterminer le coût du service (et donc du m<sup>3</sup> d'eau et d'assainissement) dans le cas de la création d'une régie intercommunale. Il nous faut désormais connaître celui d'une DSP (Délégation de Service Public) afin que nous puissions les comparer et choisir la meilleure solution. Or, pour pouvoir lancer une étude par une « DSP », désormais appelée « Concession », il faut exercer la compétence qui s'y rapporte. C'est pourquoi je proposerai au prochain conseil communautaire de fin juin de délibérer pour une prise de compétence au 1er janvier 2023 (date retenue par le COPIL de l'étude comme étant la plus judicieuse par rapport aux éléments fournis par l'étude et aux délais nécessaires à la mise en place d'une régie le cas échéant). En tout état de cause, pour Aubignosc, déjà en DSP, rien ne changera jusqu'à la fin de celle-ci soit le 1er juillet 2025.

### Patrimoine

Enfin, un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre des financements européens « leader » pour la création de sentiers de randonnées en relation avec la biodiversité et le patrimoine local. Si ce dossier est retenu, le financement sera de 70% du montant HT.

Aubignosc fait partie des premiers sites retenus.

Le Président : René AVINENS

Vice-président du SYDEVOM

Retrouvez, cette année encore, le duo mellophone et piano dans les églises du département.  
Bruno FRASSANITO et Antoine ROSSFELDER se produiront notamment sur Aubignosc  
les 07 et 15 juillet prochains.

## DUO MELLOPHONE ET PIANO

**BRUNO  
FRASSANITO**

bruno.frassanito@gmail.com  
0610648543

**ANTOINE  
ROSSFELDER**

antoinerossfelder@gmx.fr  
0661127195

**ENTRÉE : 10€, gratuit pour les enfants**







**PREND SOIN  
DE VOUS**

WWW.PHYTOQUANT.NET  
0 805 11 03 27

## JUILLET 2021

dans les églises de :

07/07/21 mercredi	AUBIGNOSC	18h
08/07/21 jeudi	CHÂTEAUNEUF VAL ST-DONAT	21h
09/07/21 vendredi	RIBIERS	18h
10/07/21 samedi	MONTEGLIN	18h
11/07/21 dimanche	BEVONS	18h
12/07/21 lundi	SISTERON LE THOR ST-DOMNIN	21h
13/07/21 mardi	VALBELLE	21h
14/07/21 mercredi	VIEUX NOYERS	18h
15/07/21 jeudi	FOREST D'AUBIGNOSC	21h
16/07/21 vendredi	ST-VINCENT SUR JABRON	20h
17/07/21 samedi	CHÂTEAUNEUF-MIRAVAIL	21h
18/07/21 dimanche	MONTFROC	18h
19/07/21 lundi	VAUMEILH	18h
20/07/21 mardi	LES OMERGUES	21h
21/07/21 mercredi	SALIGNAC	18h
22/07/21 jeudi	ST-GÉNEZ DROMON	18h
23/07/21 vendredi	AUTHON	21h
24/07/21 samedi	VALERNES	21h
25/07/21 dimanche	LA SILVE DE MISON	18h
26/07/21 lundi	PEIPIN	21h
27/07/21 mardi	SISTERON CHAPELLE ST MARCEL	21h
28/07/21 mercredi	CHÂTEAU ARNOUX CHAPELLE ST JEAN	18h

**REPRISE DES COURS  
A PARTIR DU 06/09/2021**



**2 COURS  
DÉCOUVERTE  
GRATUITS**



**TOUS NIVEAUX!!**

JOURS	HORAIRES
LUNDI - FITNESS	18H30 - 20H00
MARDI - GYM ÉQUILIBRE	10H00 - 11H00
MERCREDI - FITNESS	18H30 - 19H30
JEUDI - FITNESS	12H15 - 13H15

**ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE D'AUBIGNOSC**

Élisabeth - Présidente de l'Association : 06 75 54 43 64  
Laetitia - Coach sportif Sport Santé : 06 71 36 90 95



**CARDIO  
GYM ÉQUILIBRE  
RENFO MUSCULAIRE  
STRETCHING  
RELAXATION**

Directeur de la publication : René AVINENS

Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + Ecole

Mise en page : Isabelle Ailhaud—Mariève REI ROSA

Photographies : I.FINO, I.AILHAUD, S.LERDA, Associations + Ecole, F.ROBERT, T.SCUITTI

Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Nous contacter = courriel : [accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

Tél. 04 92 62 41 94— [www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)